



NOTE COMPLÉMENTAIRE A LA FICHE DESCRIPTIVE RAMSAR DE LA PROPOSITION DE SITE « VALLEES DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT »

JUSTIFICATION DES CRITERES – HABITATS /ESPECES

Critère 1 – Types de zones humides naturels ou quasi naturels représentatifs, rares ou un uniques (contribution d'Emmanuel Catteau, Conservatoire botanique national de Bailleul, secrétaire de la Société botanique du Nord de la France)

Le système alcalin mésotrophe tourbeux, présent uniquement dans les tourbières alcalines non minéralisées, est de grand intérêt régional. En plus de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut, on trouve ce système au sein de la plaine maritime picarde, de la vallée de la Somme, des marais du Laonnois, du marais audomarois et du marais de Guînes. Ailleurs, il est plus fragmentaire et ponctuel.

Néanmoins, dans un certain nombre de sites, cet habitat est issu de la dégradation d'un système tourbeux alcalin oligotrophe, par eutrophisation due à la minéralisation partielle de la tourbe. Dans le cas des tourbières de Marchiennes et Vred, des rémanents de ce système oligotrophe sont encore identifiables sous la forme de l'herbier à Potamot (*Potametum colorati*) et de la roselière à Marisque (*Cladietum marisci*).

Ce système présente sans doute une répartition assez large en Europe tempérée, à en juger par la localisation de ses associations caractéristiques. Toutefois, cette répartition assez large masque une grande rareté globale : les tourbières alcalines nécessitent des conditions écologiques très particulières.

CATTEAU E., 2016. *Analyse synthétique du patrimoine phytocénotique du territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. 118 p. + annexes. Bailleul.

Critère 2 – Espèces rares et communautés écologiques menacées

FLORE (précision de Benoît Toussaint, Conservatoire botanique national de Bailleul, par rapport à certaines espèces de la liste citée)

La région Hauts de France (et dans une certaine mesure la plaine de Scarpe-Escaut) a une responsabilité nationale pour la conservation de *Dactylorhiza praetermissa* (http://siflore.fcbn.fr/?cd_ref=94273&r=metro). A l'échelle européenne, l'espèce est assez largement répandue dans les Iles britanniques et aux Pays-Bas (<http://www.gbif.org/species/7631065>) mais son aire de répartition mondiale reste globalement limitée.

Pour *Jacobaea paludosa* <http://www.gbif.org/species/8201222> : les stations du PNR SE constituent un isolat géographique, en limite occidentale d'une aire de répartition assez restreinte.

Grenouille des champs – *Rana arvalis*

Le site abrite notamment la reproduction de la Grenouille des champs *Rana arvalis*, espèce exceptionnelle en France et listée en danger sur la Liste Rouge nationale et dont 4 à 5 populations sont connues en France. En 1999, deux populations de Grenouille des champs ont en effet été découvertes dans la Tourbière de Vred (Caby et Constantin de Magny, 1999 ; Caby et al, 2000) et dans la Grande tourbière de Marchiennes (Kerautret in litt.). Un troisième noyau de population a été découvert en 2011 dans le département du Pas-de-Calais, dans une parcelle privée située au sein du marais de Balançon (Vanappelghem C., comm. pers.). Dans les Hauts-de-France, elle est présente uniquement au sein des tourbières de la vallée de la Scarpe et marais tourbeux arrière littoraux picards (Masquelier, 2013). On compte ainsi quatre stations en Hauts-de-France.

Les populations les plus proches sont situées en Belgique, dans les Flandres (Bauwens et Claus, 1996) et en France, en Alsace (Barbery & Thiriet, 1999) où l'espèce est extrêmement localisée et en forte régression (Thiriet in litt.). La Grenouille des champs est donc une espèce rare, localisée et en danger.

MASQUELIER J., 2013. Plan d'actions en faveur de la Grenouille des champs (*Rana arvalis* Nilsson, 1842). Parc naturel régional Scarpe-Escaut, 54p.

Vertigo de Desmoulin – *Vertigo moulinsiana* (contribution de X. Cucherat, coordinateur régional du Groupe Mollusques du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais)

Le vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) est assez largement répandu en Nord-Pas-de-Calais, mais reste localisé aux zones humides et principalement celles des vallées alluviales, où il peut y être localement abondant. Cette espèce, inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, vit préférentiellement dans les marais tourbeux humides basiques où se développent des roselières à petits et à grands hélrophytes, croissant aussi bien dans des situations oligotrophes qu'eutrophes.

L'abaissement du niveau de la nappe d'eau superficielle, notamment suite à des travaux de drainage et de curage des cours d'eau, la destruction des milieux par remblaiement, l'embroussaillage des marais, le surpâturage, ou encore l'aménagement des berges des étangs sont autant de facteurs

influençant négativement les populations de *Vertigo moulinsiana*. Toutefois, l'espèce a un pouvoir élevé de colonisation et peut reconquérir des zones humides restaurées, à partir du moment où les vecteurs de colonisation (inondations, méga ou méso mammifères) peuvent agir librement. On précisera que l'espèce a été classée en mauvais état de conservation à l'échelle du domaine biographique Atlantique et en France lors de la dernière évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Cette espèce vit très souvent dans des communautés végétales souvent elles-mêmes inscrites à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle est donc directement concernée par la disparition des marais tourbeux alcalins.

CUCHERAT X., 2013. Bilan des connaissances sur les espèces de mollusques continentaux de la Directive Habitats-Faune-Flore dans la région Nord – Pas-de-Calais durant la période 1992-2011. MalaCo 9, 467-484

Dolomedes plantarius – *Dolomedes plantarius* (Contribution de Sylvain Lecigne, Administrateur de l'Association Française d'Arachnologie, responsable du Groupe Araignée du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais).

D. plantarius est une espèce emblématique de zone humide. Dans le département du Nord, elle n'était historiquement connue (observation d'août 1942) que du secteur de Wavrechain-sous-Faulx (Marais de la Sensée) (Denis, 1943 ; 1949). Cette station est désormais éteinte. L'espèce n'est pas recensée dans le Pas-de-Calais. La seule station connue à ce jour pour le Nord est celle de la Tourbière de Marchiennes (Lecigne, 2016).

D. plantarius reste très rare à l'échelle européenne (Nentwig et al., 2015) et est par ailleurs vulnérable à l'extinction (The IUCN Red List, Version 2.3). En France, elle a été intégrée à la Stratégie nationale de Création des Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) (Coste et al., 2010). Elle a également été intégrée début 2015 à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) en Région Nord - Pas-de-Calais.

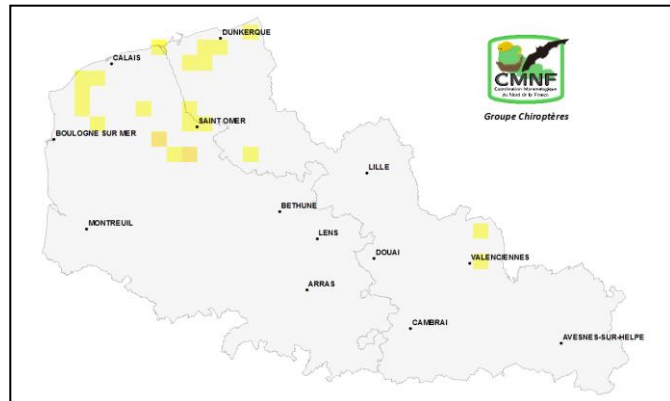
Les exigences écologiques de l'espèce sont fortes et nécessitent notamment la présence permanente de points d'eau tout au long de son cycle vital. Par ailleurs, l'espèce semble adopter un mode de dispersion précisément par voie d'eau ; la dispersion par voie aérienne n'ayant jusqu'à présent pas été rapportée (Duffey, 2012), ce qui limite de fait les possibilités d'éloignement.

LECIGNE S., 2016. Redécouverte de *Dolomedes plantarius* (Clerck, 1758) (Araneae, Pisauridae) en région Nord-Pas-de-Calais (France), actualisation de sa distribution en France et aperçu de la situation en Europe. : 28-41

Murin des marais – *Myotis dasycneme*

Le Murin des marais est répertorié sur le territoire Ramsar, il s'agit d'une espèce listée comme étant en danger sur la Liste Rouge nationale, et vulnérable sur la Liste Rouge Régionale. C'est une espèce inféodée aux zones humides.

Concernant sa répartition, l'espèce est présente sur une bande étroite allant de la France à la Russie. L'aire de répartition longe ainsi les côtes de la mer du Nord et s'étend jusqu'en Sibérie. Les principales populations européennes sont localisées aux Pays-Bas et au Nord de l'Allemagne. En France, le Murin des marais est actuellement présent uniquement sur la région des Hauts-de-France.



Depuis quelques années (2006), il semblerait que l'espèce subisse un recul de sa limite d'aire de répartition. Le nombre d'individus observés en hibernation dans le Nord de la France est plus faible qu'auparavant (Cohez & Dutilleul, 2007). En outre, une colonie de reproduction belge, située proche de la frontière française, a disparu en 2006. Les contacts avec l'espèce sur ce secteur, sont depuis quasi inexistants dans un périmètre de plusieurs dizaines de kilomètres (Van de Sijpe M., *com. pers.*, 2011).

En période estivale, l'espèce parcourt les canaux à grand gabarit comme celui de la Haute Colme entre St Omer et Dunkerque, celui de l'Aa ou encore le canal de Calais ou de l'Escaut. Une seule colonie de reproduction est actuellement connue sur le dunkerquois. Elle comptabilise une soixantaine d'individus.

Les principales menaces directes qui pèsent sur l'espèce sont la destruction ou le dérangement des gîtes, l'altération de la qualité des eaux et la raréfaction des structures végétalisées entre les gîtes et les terrains de chasse. Récemment, la pollution lumineuse a été mise en évidence comme élément fragmentant les corridors de vol.

Sur le périmètre Ramsar, l'espèce a été répertoriée sur les communes de Fresnes-sur-l'Escaut, Bruay-sur-l'Escaut, et la dernière donnée, datant de 2015 a été enregistrée sur la commune de Thivencelle. Aucune étude n'a été menée sur l'espèce depuis cette période. Des études complémentaires approfondies permettraient de déterminer si l'espèce est toujours présente sur le secteur, de déterminer l'intensité de son activité sur le périmètre, mais aussi de prouver si l'espèce se reproduit sur ce secteur à enjeux (étude prévue dans le cadre des compensations de la réouverture du canal de Condé-Pommeroeul).

Critère 3 – Diversité biologique

Le site présente une richesse importante à l'échelle nationale et régionale, et ce pour plusieurs groupes taxonomiques. Par exemple, on retrouve sur le territoire, toutes les espèces d'amphibiens du Nord-Pas-de-Calais, à l'exception de la Rainette verte - *Hyla arborea*.

Il existe sur le site plusieurs espèces piscicoles qui ont un intérêt. L'Anguille européenne, classée en danger critique d'extinction sur la Liste Rouge mondiale est présente malgré de très faibles densités dans le département. On peut aussi noter la présence du Brochet et de la Loche de rivière (vulnérable sur la liste rouge nationale), et de la Bouvière présente sur la convention de Berne annexe III et de Bonn annexe II de par son mode de reproduction particulier. L'analyse des classes de taille révèle que pour le Brochet, la Loche de rivière et la Bouvière, la reproduction de ces espèces s'effectue dans les cours d'eau ou annexes hydrauliques du territoire. (Fédération départementale de pêche du Nord, 2018)

ODONATES (Contribution de Cédric Vanappelghem, Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, coordinateur régional du Groupe Odonates du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais et correspondant de la Société française d'Odonatologie pour le Nord – Pas-de-Calais)

Agrion joli - *Coenagrion pulchellum*

Cette espèce est classée NT en Région (Vanappelghem et al. 2012), VU au niveau national au titre d'une régression de son aire d'occupation de plus de 30 % dans les 10 dernières années (UICN France, et al., 2016). La région fait office de bastion pour l'espèce ce qui lui confère un enjeu particulier à la fois comme une espèce quasi-menacée et une espèce à responsabilité régionale. Le périmètre Scarpe Escaut est une zone où l'Agrion joli est encore bien présent, renforçant ce rôle de bastion. L'espèce n'est pas menacée à l'échelle européenne mais on note tout de même qu'elle est en Danger en Wallonie (Goffart, 2006) et en Flandre (De Knijf, 2006), menacée (3=gefährdet) en Sarre (Trockhur & Didion, 2008), Baden-Würtemberg (Hunger & Schiel, 2006) et Rhénanie-Palatinat (MUF, 1994), presque menacée au Royaume-Uni (Daguet et al., 2008) ainsi qu'en Suisse (Gonseth et Monnerat, 2002), en Italie (Riservato et al., 2014). Elle mériterait presque une inclusion au titre du paramètre 3 vu l'ensemble des menaces qui pèsent sur l'espèce à ces différents niveaux locaux en Europe. L'espèce est a priori particulièrement sensible à l'évolution de la trophie des eaux.

Daguet, C., French, G., Taylor, P., (eds), (2008), The Odonata Red Data List for Great Britain, Species Status Assessment No 1

De Knijf, G. (2006). La Liste rouge des libellules de Flandre. Les Libellules (Odonata) de Belgique. P. Goffart, G. De Knijf, A. Anselin and M. Tailly. Gembloux, Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE). 1: 241-257.

GONSETH Y. & MONNERAT, C. 2002: Liste Rouge des Libellules menacées en Suisse. Edit. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne et Centre suisse de cartographie de la faune, Neuchâtel.– Série OFEFP: L'environnement pratique. 46 p.

Hunger, H. & Schiel, F.-J. (2006): Rote Liste der Libellen Baden-Württembergs und der Naturräume. Libellula Supplement 7: 3-14.

(Goffart, P. (2006). La liste rouge des libellules de Wallonie. Les libellules (Odonata) de Belgique. P. Goffart, G. De Knijf, A. Anselin and M. Tailly. Gembloux, Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois. 1: 259-276.

MUF Ministerium für Umwelt und Forsten (Hrsg.) (1994): Rote Liste der bestandsgefährdeten Libellen (Odonata) in Rheinland-Pfalz. Mainz: Ministerium für Umwelt und Forsten. 28 S. Muf, Riservato, E., R. Fabbri, A. Festi, C. Grieco, S. Hardersen, F. Landi, C. Utzeri, C. Rondinini, A. Ballistoni and C. Teofili (2014). Lista Rossa IUCN delle libellule Italiane. Roma: 42.

Trockur, B. & A. Didion (2008): Rote Liste und Faunenliste der Libellen (Odonata) des Saarlandes, 3. Fassung. In: Delattinia & Ministerium für Umwelt des Saarlandes (Hrsg.): Rote Liste gefährdeter Pflanzen und Tiere des Saarlandes. Atlantenreihe Bd. 4: 485-498

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris

VANAPPELGHEM C., HAUBREUX D., HUBERT B., CHEYREZY T., JANCZAK A., LEMAIRE B., PRATTE O., DEROLEZ B., BLONDEL B., 2012. Liste rouge, rareté, tendances d'évolution et espèces patrimoniales des Odonates du Nord-Pas-de-Calais. Période 1990-2010. Le Héron, 2012 -45(1) : 43-58.

Leucorrhine rubiconde - *Leucorrhinia rubicunda*

L'installation n'est pas impossible dans le périmètre de Scarpe-Escaut mais n'est pas effective aujourd'hui. L'espèce n'est pas dans une dynamique de régression avérée même si elle est RE en France, (connue de la fin du XIXème siècle en Lorraine), aucune population n'est connue à ce jour en France, juste des erratiques en Hauts-de-France et Grand Est. Il est à noter que les conditions d'installation sont liées à une eau acide et oligotrophe, conditions de moins en moins courantes. L'espèce a été observée sur le secteur de Marchiennes en 2018.

Leucorrhine à gros thorax – *Leucorrhinia pectoralis*

Les données sont également peu nombreuses mais l'installation est moins improbable que la Leucorrhine rubiconde avec des observations qui se répètent entre 2012 et 2018, l'installation peut finir par arriver car les milieux favorables sont bien présents. Néanmoins aujourd'hui, l'espèce reste une erratique sur le périmètre avec des suspicions d'installation.

Leucorrhine à large queue - *Leucorrhinia caudalis*

Installation récente de l'espèce dans la région, alors qu'elle n'y avait jamais été vue. Elle est en progression partout en Europe que ce soit aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne ou en France., ce qui se traduit par un statut de menace relativement faible mais cette espèce relève malgré tout d'un intérêt européen.

Agrion de Mercure - *Coenagrion mercuriale*

Les populations de Scarpe-Escout sont étonnamment isolées par rapport à celles connues en région et en Belgique. L'espèce se trouve aux limites de son aire de distribution, l'Agrion de Mercure ayant disparu des Pays Bas et ne se maintenant qu'en Lorraine en Belgique, elle est par contre de plus en plus fréquente au fur et à mesure qu'on descend vers le sud de la France.

Outre les statuts de menaces et réglementaires de l'espèce, l'identité génétique des populations de Scarpe-Escout doit leur conférer un intérêt en terme de conservation très particulier. Ces éléments avaient pas été relevés lors d'une étude génétique sur l'espèce en région (Lorenzo-Carballa et al., 2015), les stations de Scarpe-Escout n'étant pas connues. La conservation sur l'espèce repose en particulier sur la qualité de l'eau (trophie) et sur la conservation d'un paysage bocager extensif et structurés conservant des linéaires de cours d'eau et fossés alimentés ou des cressonnières de berges sont bien présentes. Leur gestion extensive prenant en compte le cycle larvaire sur deux ans (espèce semi-voltine) est indispensable à sa conservation sur le long terme.

Lorenzo-Carballa, M. Olalla, Sónia Ferreira, Angela M. Sims, David J. Thompson, Phillip C. Watts, Yannick Cher, Vincent Damoy, Aymeric Evrard, William Gelez, et Cedric Vanappelghem. 2015. « Impact of Landscape on Spatial Genetic Structure and Diversity of *Coenagrion Mercuriale* (Zygoptera:Coenagrionidae) in Northern France ». *Freshwater Science* 34 (3): 1065-78. doi:10.1086/682687.

Critère 4 – Habitat pour un stade critique du cycle de vie ou lors de conditions difficiles (Contribution de Alain Malengreau, membre de Natagora Section Aves Mons-Tournai)

Le site des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut est adjacent à un site Ramsar existant : les Marais d'Harchies, labellisé en 1986. Des échanges d'oiseaux existent entre le site Ramsar belge et les zones humides de Scarpe-Escout. Ces échanges ont pu être attestés par les ornithologues belges réalisant des suivis de l'avifaune au sein des Marais d'Harchies.

Des mouvements et stations d'oiseaux sont observés au niveau des Marais de la Chapelle St-Aybert et du lieu-dit de la Canarderie, situés à l'ouest du site belge.

Les prairies humides de ce secteur, riches en amphibiens, attirent de nombreux ardéidés : Grande Aigrette, Héron garde-bœufs, Spatule blanche, Bihoreau gris, etc. Ardéidés et anatidés se posent dans les étangs de chasse du secteur. Cette zone est caractérisée par une mosaïque d'habitats bocagers et d'étangs, volontairement maintenus par les chasseurs. Cette mosaïque d'habitats constitue une zone de nourrissage optimale pour les ardéidés. La présence d'arbres assez hauts et la quiétude des étangs Vandamme (B) ont permis l'installation d'une héronnière. Des juvéniles de Grande Aigrette, Héron Garde-bœufs, Spatule blanche et Bihoreau gris ont d'ailleurs été observés dans ce secteur depuis août 2016. Un mâle chanteur de Butor étoilé a même été entendu au début du mois d'août 2016 et 3 couples de Grande aigrette ont été observés en 2018. Ainsi, au-delà des frontières administratives, on constate une connexion entre les Marais de la Chapelle St-Aybert, la Canarderie et le site Ramsar belge où de nombreux oiseaux d'eau (et notamment les ardéidés et les anatidés) se regroupent pour se nourrir et se reproduire.

Les frayères à brochet recensées sur le territoire sont des habitats pour la phase de reproduction du brochet. Les caractéristiques spécifiques dont le brochet a besoin pour se reproduire fait de cette étape un stade critique. Il a besoin d'une végétation aquatique (herbacée, hélrophyte) pour y fixer ses œufs. Le lit mineur est un endroit propice à la croissance du brochet par la présence d'herbiers aquatiques.

Les cours d'eau du territoire constituent un habitat de croissance pour les anguilles.

Busard des roseaux – *Circus aeruginosus* (Contribution de William Cheyrezy, Référent scientifique au Parc naturel régional Scarpe Escaut)

Le territoire de Scarpe Escaut reste un territoire encore bien fréquenté par l'espèce, le Busard des roseaux se rencontre sur la plupart des zones humides en période de reproduction.

Bien que les données soient assez nombreuses au printemps (observation de parade nuptiale, construction de nids), les indices de reproduction avérés sont bien plus rares.

Le Busard des roseaux niche chaque année avec des taux de jeune à l'envol assez importants. C'est le cas sur la Réserve naturelle régionale du Pré de Nonnettes où le Busard fait partie des oiseaux incontournable du site. En 2018 il y a eu deux couples nicheurs, distants d'une centaine de mètres à peine et les deux couples ont réussi à mener à bien leur nichée, 8 jeunes sont arrivés à l'envol.

Ces résultats peuvent être interprétés de différentes manières, soit la ressource alimentaire est abondante sur le site et permet la nidification de deux couples, soit le manque de zone favorable pour la reproduction force les individus à nicher dans une certaine proximité, ou alors les deux hypothèses sont exactes.

Critère 7 – Espèces de poissons significatives ou représentatives (contribution de la Fédération départementale de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques)

L'ensemble du site regroupe 31 espèces de poissons dont 25 sont indigènes : Able de Heckel, Ablette, Anguille, Bouvière, Brème bordelière, Brème commune, brochet, Carassin argenté, Chabot, Epinoche, Epinochette, Gardon, Goujon, Grémille, Ide mélanote, Loche franche, Loche de rivière, Perche commune, Rotengle, Sandre, Silure, Tanche, Truite arc-en-ciel, Truite fario, Vandoise.

L'Anguille européenne, espèce catadrome, est présente sur le site. Cette espèce se reproduit dans la mer des Sargasses et vient grandir dans les eaux continentales. Le site peut être adapté à la croissance de cette espèce, la colonisation est tout de même faible de par la présence de nombreux ouvrages empêchant la montaison depuis la mer vers les sites de croissance.

Le site présente des frayères restaurées qui peuvent être des lieux potentiels pour la reproduction du Brochet. L'analyse des classes de taille démontre la présence de juvéniles et confirme donc que la reproduction s'effectue même si le succès est relativement faible. Les cours d'eau doivent présenter des herbiers afin que les jeunes puissent se cacher et également chasser, l'Escaut et le Scarpe possèdent des habitats propices au développement de l'espèce. Tout le cycle de vie du brochet peut

s'effectuer sur le site, à noter tout de même que les densités de cette espèce sont extrêmement faibles.

La Loche de rivière, espèce inscrite en vulnérable sur la Liste Rouge nationale, aime les fonds sableux des milieux à court lent. C'est une espèce peu commune en règle générale. La forte présence de matière organique des cours d'eau du site favorise sa présence.

Enfin, une espèce qui présente également un cycle de reproduction assez particulier est la Bouvière. C'est une espèce grégaire des milieux calmes, préférant des eaux claires et peu profondes et de substrats sablo-limoneux. Sa présence est liée à celle de mollusques bivalves (Unionidae). Au vu des classes de tailles capturées lors des inventaires, la Bouvière effectue tout son cycle de vie sur le site.

L'Able de Heckel est également présent dans la zone mais de manière plus ponctuelle.

Les différents milieux aquatiques qui composent le site sont un atout pour les espèces piscicoles. Ils permettent la reproduction, la croissance et l'alimentation des espèces piscicoles.